

## Plan stratégique Ressources Humaines : C'est quoi ce chantier ?

Le dernier comité technique ministériel (CTM) du 29 mai était dédié au 6ème chantier Justice voulu par la Ministre, à savoir la stratégie Ressources Humaines du ministère de la justice. Or, absente au dernier moment, ce point d'ordre du jour a été renvoyé au 26 juin<sup>1</sup>.

Durant cet intervalle, et en réponse au mécontentement des organisations syndicales, le Secrétaire Général (SG) a proposé que chaque syndicat puisse renvoyer des contributions. Seules la FSU Justice et une autre organisation syndicale ont tenté une énième fois d'amender ce texte afin d'en élargir les droits pour chaque agent de ce ministère.

Après la lecture des déclarations liminaires relatant de manière quasi exhaustive le délabrement du service public du ministère de la Justice et la dégradation continue de la situation et des conditions de travail des fonctionnaires et agents non titulaires, la garde des Sceaux a fait l'impasse d'une justification de l'action ministérielle, ne souhaitant pas lier le projet du ministère en terme RH à la politique générale menée par la majorité.

A l'écoute des différentes lectures des déclarations liminaires et face aux vives critiques essuyées, la ministre a rappelé la genèse de ce projet. Elle a exprimé sa volonté de lier l'ensemble des chantiers de la Justice qui ont pour objectif de mieux servir les citoyen-nes tout en améliorant les conditions d'exercice des agents de l'État. Elle a également souligné les engagements évoqués telle une « *construction collaborative* » basée sur des échanges réguliers avec les représentant-es des personnels « *dans un climat de bienveillance* ». Par contre, la ministre a précisé que seuls les amendements collant à la philosophie du texte seraient retenus...**le dialogue social dans toute sa splendeur !**

Face à cette posture verrouillant d'emblée les débats, positionnant le CTM comme chambre d'enregistrement et les représentant-es du personnel comme des faire valoir, la FSU a exprimé son désaccord tant sur le fond du projet que sur la forme tronquée de ce dialogue à l'issue duquel la FSU Justice a voté contre le projet dans son ensemble.

Avant toute chose, nous avons indiqué que nous avons conscience que ce texte contenait un certain nombre d'avancées :

- La titularisation de psychologues contractuel-les par le biais de la création d'un corps des psychologues du ministère de la justice. Toutefois la FSU Justice reste très critique vis à vis du projet mené par le SG notamment car il ne reconnaît pas la spécificité de l'intervention auprès des différents publics (mineurs ou majeurs). La FSU continue de porter ses revendications avant que le projet ne soit transmis à la DGAFP.

- L'obtention du label « égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » prévue pour cette année 2018 et qui, à terme, permettra la mise en œuvre du protocole égalité professionnelle dans la Fonction Publique attendue depuis cinq ans.
- La volonté affichée de reconnaître statutairement les adjointes administratives qui font office de secrétaires administratives.
- Un focus fort sur le développement et l'accentuation de l'action sociale en vue d'accompagner au mieux le bien-être des agents.

Le document proposé contient plus de 40 engagements. Si certains points peuvent être qualifiés de positifs, ils sont noyés dans une vague d'éléments n'engageant en rien le Ministère, donnant à lire de pompeuses orientations dilatoires. Les engagements sont prospectifs, bienveillants et enrobés de paroles positives mais pour autant ne constituent rien de ferme. Mais avec quels moyens et quelles perspectives idéologiques ?

La FSU Justice constate qu'il y a de nombreux oubliés dans ce texte – comme nous l'indiquons dans notre déclaration liminaire<sup>2</sup>, en évoquant les agents de la filière Insertion et Probation, ainsi que l'ensemble des agents de la filière socio-éducative de la PJJ.

Nous notons de surcroît qu'il y a des lignes rouges que le gouvernement et donc ce ministère, veut franchir comme la déclinaison du RIFSEEP. Pour ne pas choquer les agents, ce mot a été enlevé mais le concept idéologique reste présent et sa mise en œuvre sera bien effective. Ainsi, l'individualisation et l'iniquité entre agents deviendra le socle du « *management* » mené par les directions centrales et une partie du salaire des fonctionnaires sera attribuée au mérite et selon la manière de servir. Et comment taire la volonté de supprimer la représentation syndicale au sein des CAP alors que les fiascos sont légions !?

La FSU Justice a proposé des amendements. Un seul a été retenu, celui relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

***Nous vous rappelons, Madame la ministre, que nous sommes des représentants-es des personnels  
et que si nous ne sommes pas entendu-es  
c'est aussi les agents que nous représentons qui ne sont pas écoutés.***

A l'issue du vote, alors que le CTM de mai 2018 avait été reconduit pour que la ministre puisse assister à ce qu'elle considère comme un chantier prioritaire, et alors que nous devons examiner la présentation du plan d'actions de la stratégie RH pour 2018, la ministre a quitté la salle en catimini. À l'image de ce texte qui insidieusement contribue à la casse du service public de la justice et au mépris des fonctionnaires qui, au quotidien, œuvrent pour que l'institution ne s'écroule pas.

***La FSU Justice, engagée au sein du Ministère, connaît bien ces jeux de dupes où les douces paroles ne servent que les intérêts individuels et privés.***

***La FSU Justice continuera de lutter pour un service public reconnu à sa juste valeur et dont l'objet est le bien commun !***



Paris, le 9/7/2018

<sup>2</sup> [http://snepap.fsu.fr/IMG/pdf/dl\\_ctm\\_26\\_juin\\_2018.pdf](http://snepap.fsu.fr/IMG/pdf/dl_ctm_26_juin_2018.pdf)